

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CGT verbalisée par la police municipale lors d'un déploiement à La Mongie

Chaque année, durant la saison hivernale, les militants de l'Union départementale CGT des Hautes-Pyrénées et du comité des travailleurs précaires et privés d'emploi 65 vont rencontrer les travailleurs saisonniers sur leurs lieux de travail. Cette année, nos militants se sont déployés le 14 février dans la station de ski de La Mongie.

Nous tenons à remercier les salariés et la plupart des employeurs pour le très bon accueil qui nous a été réservé.

Alors que nous étions en plein déploiement, nous avons été interpellés avec véhémence par des agents de la police municipale qui sont intervenus sur délation.

Ces agents de la police municipale, nous ont demandé de remballer notre matériel et de partir car selon eux, nous n'avions pas à être là.

Nous avons malgré tout essayé d'expliquer que nous étions en règle, que nous avons accompli toutes les démarches nécessaires et que nous n'étions pas là dans le cadre d'un rassemblement contestataire, mais dans le but d'informer les travailleurs saisonniers sur leurs droits. Rien n'y a fait, il nous a été ordonné de « lever le camp » manu militari. Nous avons pris acte et commencé à ranger en attendant que l'équipe partie sur les commerces et restaurants nous rejoigne.

Les agents nous ont laissé faire.

Puis, pendant que nous finalisons le rangement une de leurs collègues est arrivée. Elle nous a photographiés, filmés, et nous a hurlé dessus sous le regard ahuri des passants.

Cette dernière a continué à vociférer qu'elle nous avait verbalisés.

En responsabilité, nous sommes partis dans ces conditions insupportables pour apaiser la situation.

Des salariés nous ont fait part de leur mécontentement et nous ont posé la question sur les raisons de notre départ.

Cette situation est injustifiable et inadmissible !

M.Barthe Stéphane, 1er adjoint au maire, de Bagnères-De-Bigorre, nous a rapidement contactés, en fin de matinée, pour nous présenter ses excuses.

Par courrier envoyé le 14 février après-midi à la préfecture, sous-préfecture et à la mairie de Bagnères de Bigorre, nous avons demandé à la municipalité qu'elle annule la verbalisation injustifiée.

Nous n'avons jamais eu de retour à notre courrier.

Sauf une contravention reçue le 27 février 2025.

Nous allons nous acquitter de l'amende mais nous contestons le fait que nous étions en infraction, puisque nous avons fait toutes les demandes en amont et que le jour J, on nous a autorisés de nous installer là et qu'on nous a même affirmé que nous pouvions y rester tout le week-end.

Le vrai problème n'est-il pas que la CGT essaye d'informer les salariés saisonniers sur leurs droits ?

Et que ces travailleuses et travailleurs saisonniers vont continuer à subir la casse de leurs droits avec les énièmes réformes des retraites, de l'assurance chômage, qui vont plonger ces salariés dans encore plus de précarité ?

Nous avons été approchés par plusieurs salariés, qui nous ont fait part de plusieurs problématiques sur la station. L'UD CGT des Hautes-Pyrénées va travailler sur l'organisation de ces travailleurs et réfléchir sur les prochaines actions à mener avec tous les syndicats du département.

Nous rappelons que nous œuvrons à l'intérêt général en défendant les intérêts et le bien être des travailleuses et travailleurs du département des Hautes-Pyrénées.

La CGT contribue à la construction d'une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité et de liberté qui réponde aux besoins et à l'épanouissement individuel et collectif des hommes et des femmes.

La CGT réaffirme qu'elle ira là où elle veut dans les Hautes-Pyrénées quand elle veut pour aller à la rencontre des travailleuses et travailleurs du département.

A Tarbes, le 28 février 2025